

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 50	<i>Membres en fonction :</i> 50	<i>Membres présents :</i> 37	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 8	<i>Absent(s) :</i> 5	<i>Pouvoir(s) :</i> 2
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 26 novembre 2019

Vote(s) pour : 39

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 2 décembre 2019,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2019-12-02-BD-27 :

**Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Julien-lès-Metz - Définition des modalités de la mise à disposition.**

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 et suivants et R.153-20 et suivants,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Julien-lès-Metz approuvé par délibération du Conseil Municipal de Saint-Julien-lès-Metz en date du 12 juillet 2016,

VU l'arrêté du Président de Metz Métropole – PT n°20/2019 du 21 novembre 2019, prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Julien-lès-Metz,

VU le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Julien-lès-Metz et en particulier sa notice de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer certaines dispositions du PLU de Saint-Julien-lès-Metz,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, d'organiser la mise à disposition du public du dossier comportant le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, et permettre aux personnes intéressées de formuler leurs observations,

DÉCIDE de fixer les modalités de la mise à disposition du public du dossier comportant le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Saint-Julien-lès-Metz, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées, comme suit :

- mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Julien-lès-Metz en mairie de Saint-Julien-lès-Metz et au Pôle Planification de Metz Métropole du 2 janvier 2020 au 4 février 2020 inclus,
- mise à disposition d'un registre en Mairie de Saint-Julien-lès-Metz et au Pôle Planification de Metz Métropole, permettant au public d'y consigner ses remarques,
- mise en ligne du dossier de modification simplifiée n°1 sur les sites internet de la commune de Saint-Julien-lès-Metz et de Metz Métropole,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents utiles au dossier,

PRECISE que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie de Saint-Julien-lès-Metz et au siège de Metz Métropole durant un mois et d'une mention dans un journal local,

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire dès lors qu'elle aura fait l'objet des mesures de publicité précitées et qu'elle aura été transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et ce conformément aux articles L.153-44 et L.153-23 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme  
Metz, le 3 décembre 2019  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Barbara FALK



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20191202-12-2019-DB27-DE

**Numéro de l'acte :** 12-2019-DB27  
**Date de décision :** lundi 2 décembre 2019  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Julien-lès-Metz - Définition des modalités de la mise à disposition  
**Classification :** 2.1 - Documents d urbanisme  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 05/12/2019  
**Numéro AR :** 057-200039865-20191202-12-2019-DB27-DE  
**Document principal :** 21\_DO-27.pdf

#### Historique :

04/12/19 11:31	En cours de création	
04/12/19 11:32	En préparation	Catherine DELLES
05/12/19 17:04	Reçu	Catherine DELLES
05/12/19 17:05	En cours de transmission	
05/12/19 17:05	Transmis en Préfecture	
05/12/19 17:16	Accusé de réception reçu	